



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adaptation, modernisation et optimisation de prestations

Le Service des automobiles et de la navigation introduit la possibilité de passer l'examen théorique en anglais

Soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle et d'améliorer constamment l'accès à ses prestations pour ses clients et partenaires, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) modernise certains outils et processus. La mise à jour de données ou les adaptations liées à un changement de véhicule d'occasion seront grandement facilitées. Dès le 1^{er} novembre 2018, le SAN proposera par ailleurs la possibilité de passer les examens théoriques de conduite et de navigation en anglais.

Afin de répondre à une demande croissante, le SAN introduit, dès le 1^{er} novembre 2018, les examens théoriques de conduite (catégories A, A1 et B) et de navigation (catégories SA et SD) en anglais. Cette offre est rendue possible grâce au récent développement de l'application informatique de l'Association des services des automobiles de Suisse (asa), en collaboration avec les cantons, et qui répond aux technologies actuelles. Cet outil, modernisé au niveau graphique et technique, offre la possibilité aux candidates et candidats de choisir la langue d'examen en français, en allemand, en italien et nouvellement en anglais.

Depuis le 2 octobre, la base de données du SAN est connectée au Registre cantonal des personnes. Cette liaison permet une automatisation de tout changement de données relatives à l'identité et au domicile d'une personne annoncé auprès d'une commune vaudoise. Les mises à jour se font désormais automatiquement au niveau du SAN, mais les conductrices et conducteurs doivent tout de même envoyer leurs documents par la poste, dans un délai de 14 jours, pour recevoir en retour à domicile leurs nouveaux papiers. Depuis le début octobre, une seule adresse principale est possible pour l'ensemble des documents d'un même détenteur. Pour obtenir un premier permis d'élève, il n'est par ailleurs plus nécessaire de se rendre au préalable au contrôle des habitants de sa commune. Cette demande pourra être faite en

personne, accompagnée d'une pièce d'identité, directement au SAN.

Cyberprestation : une première en Suisse

Au début de l'année 2019, le SAN introduira une cyberprestation à l'attention des garagistes. Cet outil permettra aux professionnels, via une plate-forme informatique dédiée et sécurisée, d'annoncer à distance tout changement de véhicule d'occasion. En procédant ainsi, le garagiste pourra remettre immédiatement une autorisation de circulation provisoire à son client, qui recevra le document définitif par courrier postal. Cette prestation entièrement dématérialisée, une première en Suisse, sera testée par un certain nombre de garagistes dans une phase pilote à partir du 1^{er} novembre 2018, avant son ouverture à tous les professionnels dès le début 2019.

Transmission des rapports médicaux

Depuis quelques mois, le SAN a mis en place une plate-forme informatique permettant aux médecins de lui transmettre les rapports médicaux au format digital. Sécurisé, cet outil respecte pleinement la protection des données. Le gain de temps offert par la plate-forme permet d'optimiser et d'accélérer le traitement des dossiers, cela au bénéfice des personnes concernées.

Engagé depuis plusieurs années dans une amélioration constante de l'accueil et du service à la population du canton, le SAN suit attentivement les évolutions techniques qui permettent et permettront à l'avenir de faciliter les démarches de ses clients et partenaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 octobre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Pascal Chatagny, chef de service, Service des automobiles et de la navigation